



DOCUMENT DE SYNTHÈSE FINANCIÈRE BP 2026

CONSEIL DE TERRITOIRE SEANCE DU 16 FEVRIER 2026

PREAMBULE :

- 1. Ce budget est présenté avec le PLF 2026 et avant l'adoption de la Loi de Finances pour 2026. Cette dernière nous est un peu plus favorable que le document présenté (maintien du FCTVA fonctionnement, ...). Ces améliorations seront reprises dans le Budget Supplémentaire de mai.**

ORDRE DU JOUR

15.1 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DE PARIS TERRES D'ENVOL POUR L'ANNEE 2026 ...	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
15.2 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION A LA CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES POUR 2026	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
15.3 – BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL	4
15.4 – BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT	5
15.5 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE DU BLANC-MESNIL : REPRISE DU SOLDE DU 1068 EN FONCTIONNEMENT	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
15.6 – BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE DU BLANC-MESNIL	7
15.7 – BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID	8
15.8 – REPARTITION DE LA TAXE SUR L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE LONGUE DISTANCE 2025	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

15 – FINANCES

Les tableaux reprennent les comptes provisoires de 2025 et le budget 2025 pour pouvoir le comparer avec le budget 2026. Les comptes 2025 sont ceux arrêtés au 15 janvier. La reprise des excédents se fera lors du Budget Supplémentaire après l'adoption du CFU 2025.

BUDGET PRINCIPAL

LE 6 LIGNES :

Ce budget est financé par la CFE, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et le FCCT des villes (190 M€).

En dépenses 50 % du budget repart vers la métropole (97 M€) afin qu'elle puisse financer les attributions de compensations des villes. L'autre gros poste sont les ordures ménagères (58 M€), le reste (35 M€) permet de payer les salaires et prestations.

Les investissements de 80 M€ sont financés par les subventions et les emprunts de 42 M€. La CAF au BP 2026 est de 12 M€ contre 15 au BP 2025. Des opérations spéciales interne à la section d'investissement pour récupérer du FCTVA, sont prévus en 2026 (15 M€).

• Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRINCIPAL									
Chap	DEPENSES	BUDGET 2025	provisoire 2025	BUDGET 2026	Chap	RECETTES	BUDGET 2025	provisoire 2025	BUDGET 2026
014	ATTENUATION DE PRODUITS	100 867 441,00	99 285 534	100 341 000	013	ATTENUATION DE CHARGES	200 000,00	149 121	200 000
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	52 417 612,00	45 939 437	51 758 563	70	PRODUITS DES SERVICES	2 783 958,00	2 234 541	3 502 076
012	CHARGES DE PERSONNEL	10 718 720,00	9 858 133	10 929 106	73	IMPOTS ET TAXES	6 330 485,00	5 820 485	5 820 485
65	AUTRE CHARGE DE GESTION COURANTE	24 859 994,00	24 472 447	25 002 963	731	FISCALITE LOCALE	131 698 000,00	134 456 414	134 064 000
6586	FRAIS FONCTIONNEMENT GROUPE ELUS				74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	66 014 041,00	66 762 877	58 541 340
					75	AUTRE PRODUIT DE GESTION COURANTE	55 444,00	878 700	372 560
	Total des dépenses de gestion courante	188 863 767,00	179 555 552	188 031 632		Total des recettes de gestion courante	207 081 928,00	210 302 139	202 500 461
66	CHARGES FINANCIERES	2 500 000,00	2 122 444	2 200 000	76	PRODUITS FINANCIERS			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00	6 519	10 000	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		194 357	
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS				78	REPRISES SUR PROVISIONS			
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	191 373 767,00	181 684 514	190 241 632		Total des recettes réelles de fonctionnement	207 081 928,00	210 496 496	202 500 461
023	VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	7 109 261,00		4 008 829	042	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	955 000,00	737 908	890 000
042	OPE. ORDRE ENTRE SECTIONS	9 553 900,00	7 225 590	9 140 000	043	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION			
042	OPE. ORDRE CESSION IMMOBILISATION					Total des recettes d'ordre de fonctionnement	955 000,00	737 908	890 000
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	16 663 161,00	7 225 590	13 148 829		Total hors excédent reporté de N-1	208 036 928,00	211 234 404	203 390 461
	Total hors déficit reporté de N-1	208 036 928,00	188 910 104	203 390 461	002	RESULTAT REPORTE N-1		0	
	TOTAL DES DEPENSES	208 036 928,00	188 910 104	203 390 461		TOTAL DES RECETTES	208 036 928,00	211 234 404	203 390 461
	Déficit d'exploitation de l'année					Excédent d'exploitation de l'année		22 324 299,71	

Les dépenses de fonctionnement sont :

- Atténuation de produits (014) pour 100 M€, soit 52 % des dépenses réelles de fonctionnement
 - BP 26 la dotation MGP est proposée en hausse de 1 M€ (voir les recettes de CFE) et le FPIC stabilisé après la hausse de 2025
- Charges à caractère général (011) pour un montant de 52 M€ soit 27% des dépenses réelles de fonctionnement
 - BP26 les déchets sont proposés en hausse à 41 M€
- Autres charges de gestion courante (65) pour un montant de 25 M€, soit 13% des dépenses réelles de fonctionnement
 - BP26 les déchets sont proposés à 17.2 M€
 - BP26 l'informatique est stable
- Charges de personnel (012) pour un montant de 11 M€, soit 6% des dépenses réelles de fonctionnement, sont stables malgré la hausse des cotisations
- Charges d'amortissement (68) pour un montant de 9 M€,
 - BP26 Les amortissements augmentent à cause de l'amortissement de toutes les immobilisations (dont l'Arena) et à cause du basculement des études en immobilisation amortissables qui va être fait. Cela permettra de récupérer la TVA.

Les recettes de fonctionnement :

Evolution de la CFE :

- Au DOB, il était prévu une augmentation de 1.7 %.
- Sur l'analyse partielle des 1200 plus gros établissements, qualifiés de 'dominant' par l'administration fiscale, l'augmentation de base liées aux créations et restructuration devraient rapporter plus de 700 K€ (données établies en 09/2025). En 2026 les créations d'établissement de 2025 rapportent 250 K€ et celles de 2024 rapportent 160 K€.
- Les coefficients de localisation ne sont pas pris en compte.
 - Fiscalité locale (731) pour un montant de 133 M€, soit 65% des recettes réelles de fonctionnement. Les montants réels des taxes seront intégrés dans le Budget Supplémentaire après réception de la notification.
 - BP26 la CFE est proposée à 74.3 € soit une hausse de 1.7% et 0.5 M€ de redressements (en 2025, le montant des redressements était de 3 M€).
 - BP26 la TEOM est proposée à 59.2 M€ en hausse de 1.5 %
 - BP26 Le FNGIR est stable
 - Dotations et participations (74) pour un montant de 63 M€, soit 30% des recettes réelles de fonctionnement dont les principales composantes sont :
 - BP26 le FCCT est stable en attente du renouvellement des instances
 - BP26 la compensation de CFE industrielle est proposé à 13.4 M€ en baisse de 4.5 M€ par rapport à 2025
 - BP26 La DC RTP est proposée à 1.6 M€ en baisse de 1.2 M€
 - BP26 La compensation de CVAE est proposée à 3.7 M€, stable.
 - Produits des services (70) pour un montant de 3.5 M€, soit 2 % des recettes réelles de fonctionnement.
 - BP 26 refacturation des charges du personnel de la DEA au budget annexe de l'assainissement 2 M€.
 - Autres produits (75) Disparition du FCTVA fonctionnement mais le loyer du bâtiment Aultech est proratisé à 300 K€

commune	CFE création 2025	CFE création 2024
AULNAY SOUS BOIS	113 775	41 085
LE BLANC MESNIL	9 938	8 674
LE BOURGET	25 235	6 318
SEVRAN	24 505	
TREMBLAY EN FRANCE	51 900	89 313
VILLEPINTE	24 968	16 963
Total général	250 321	162 352

Selon Liste des dominants DGFP du 17/09/2025

• **Section d'investissement**

SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET PRINCIPAL									
Chap	DEPENSES	BUDGET 2025	provisoire 2025	BUDGET 2026	Chap	RECETTES	BUDGET 2025	provisoire 2025	BUDGET 2026
10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVE				10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVE	61 047 713,94	58 957 284	2 610 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 000 000	4 408 093	5 005 000		dont excédent de fonct. capitalisé 1068	51 547 713,94	51 547 714	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 066 951	3 149 857	3 438 729	13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	29 633 316,17	11 908 749	14 127 395
204	SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEE	9 772 302	4 127 797	3 396 900	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	27 463 486,92		42 231 104
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 152 175	10 206 157	35 053 829	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 350 000,00	5 660 536	1 242 000
23	IMMOBILISATION EN COURS	58 199 451	42 464 819	33 159 025	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 439 001,00	1 345 985	
26	PARTICIPATION ET CREANCE RATTACHEE	50 000	20 000		23	IMMOBILISATION EN COURS		1 052 874	
27	AUTRE IMMOBILISATION FINANCIERE	14 884	5 920	537 000	27	AUTRE IMMOBILISATION FINANCIERE	6 912 935,00	153 355	7 289 300
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			6 000 000	024	CESSIONS DES IMMOBILISATIONS			831 855
	Total des dépenses réelles d'investissement	108 255 763	64 382 643	86 590 483	45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		911 270	6 000 000
						Total des recettes réelles d'investissement	137 846 453,03	79 990 053	74 331 654
040	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	955 000	737 908	890 000	021	VIREMENT DU FONCTIONNEMENT	7 109 261,00		4 008 829
041	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION	44 327 000	16 031 937	15 000 000	040	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	9 553 900,00	7 225 590	9 140 000
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	45 282 000	16 769 845	15 890 000	041	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION	44 327 000,00	16 031 937	15 000 000
	Total hors déficit reporté de N-1	153 537 763	81 152 488	102 480 483		Total des recettes d'ordre d'investissement	60 990 161,00	23 257 528	28 148 829
001	RESULTAT REPORTE N-1	45 298 851,14	45 298 851			Total hors excédent reporté de N-1	198 836 614,03	103 247 581	102 480 483,00
	TOTAL DES DEPENSES	198 836 614,03	126 451 339	102 480 483,00	001	RESULTAT REPORTE N-1		0	
						TOTAL DES RECETTES	198 836 614,03	103 247 581	102 480 483,00

Les dépenses d'investissement se décomposent de la façon suivante :

- Subvention d'équipement versées (20) pour un montant de 3.4 M€, soit 3 % des dépenses totales d'investissement
 - BP26 principalement pour les études concernant les mobilités et les coupures urbaines
 - BP26 en remboursement, les subventions Solideo 1.2 M€
- Immobilisations corporelles (21) pour un montant de 35 M€, soit 34 % des dépenses totales d'investissement
 - BP26 les acquisitions foncières pour 5 M€ avec 0.8 M€ qui seront revendus (voir recettes)
 - BP26 acquisition Aultech pour 15 M€
 - BP26 Pour les déchets, 2.5 M€
 - BP26 Eaux pluviales 6.1 M€ dont le bassin becuquerel
- Immobilisations en cours (23) pour un montant de 33 M€ soit 56% des dépenses totales d'investissement (-9 M€ / 2025)
 - BP26 le gymnase de Dugny 2.7 M€ (en plus des Restes à Réaliser 2025)
 - BP26 le centre culturel de Drancy 6.2 M€ (en plus des Restes à Réaliser 2025)
 - BP26 les renouvellements urbains pour 18.3 M€
 - BP26 le vallon du Sausset pour 1.1 M€
 - BP26 les mobilités avec 1.4 M€ et 6 M€ d'opérations (dépense-recette) pour le compte de tiers (département, villes, ...)
- Ecritures d'ordre (041) Afin de récupérer la TVA sur les études, il est prévu des écritures d'ordre (041) pour 15 M€ afin de répartir les avances versées aux SPL dans les immobilisations et de rattacher les études aux immobilisations, toujours dans ce même but.

L'essentiel des recettes d'investissement provient des chapitres :

- BP26 le FCTVA pour 2.6 M€ correspondant au 4 T 2025.
- BP26 les subventions d'investissement proposée à 14.5 M€.
- BP26 les emprunts sont proposés à 42 M€. Ils seront appelés en fonction des réalisations. Deux emprunts auprès de la banque des territoires ont reçus un accueil favorable, 2 M€ (bassin pluvial) et 14.7 M€ (Aultech)
- BP26 en remboursement, les subventions Solideo 1.2 M€
- BP26 les cessions de terrain correspondent aux opérations d'achat revente de terrains pour 0.8 M€.

15.3 – BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL

Comme présenté en introduction des points 10.1 et 10.2, le conseil de territoire est donc invité à adopter le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2026, équilibré au montant de 305 870 944.00 € réparti comme suit :

- en section de fonctionnement	203 390 461.00€
- en section d'investissement	102 480 483.00 €

DELIBERATION N°XX – FINANCES – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de XXX,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n°140 du 10 octobre 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2025 et, entre autres, l'autorisation donnée au Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

Vu la délibération n°147 du 10 octobre 2022 portant convention de services comptables et financiers entre la DDFiP, la trésorerie municipale de Sevran et l'EPT Paris Terres d'Envol,

Vu la délibération n°221 du 15 décembre 2025 portant débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026,

Considérant le projet de budget du budget principal établi pour l'exercice 2026,

Après en avoir délibéré,

- **Adopte** le budget du budget principal pour l'exercice 2026, équilibré au montant de 305 870 944,00 € et réparti comme suit :
 - en section de fonctionnement 203 390 461.00€
 - en section d'investissement 102 480 483.00 €
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme

Le Président

Bruno BESCHIZZA

ASSAINISSEMENT

15.4 – BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

LE 6 LIGNES :

Ce budget est caractérisé par une part remarquable d'investissement. Il est financé par les redevances des usagers réparti pour 2/5^{ème} à l'exploitation des services et pour 3/5^{ème} à l'investissement et les intérêts. En fonctionnement plusieurs postes demeurent vacants ce qui explique les économies salariales. En investissement, les équipes réussissent à mener les projets importants en cohérence avec le Schéma Directeur d'Assainissement. Le montant investi est de 21 M€. Ces investissements nécessitent des emprunts de 12 M€.

Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET ASSAINISSEMENT									
Chap.	DEPENSES	BUDGETE 2025	provisoire 2025	BUDGET 2026	Chap.	RECETTES	BUDGETE 2025	provisoire 2025	BUDGET 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 372 510,00	2 690 914	3 660 360,00	013	ATTENUATION DE CHARGES			
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 000 000,00	1 173 192	2 000 000,00	70	PRODUITS DES SERVICES	12 300 000,00	11 879 507	12 500 000,00
65	AUTRE CHARGE DE GESTION COURANT	70 253,00	40 099	51 200,00	73	IMPOTS ET TAXES			
014	ATTENUATION DE PRODUITS				74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
	Total des dépenses de gestion courante	5 442 763,00	3 904 204	5 711 560,00	75	AUTRE PRODUIT DE GESTION COURANTE	150 000,00	472 286	
66	CHARGES FINANCIERES	1 800 000,00	1 190 783	1 500 000,00		Total des recettes de gestion courante	12 450 000,00	12 351 793	12 500 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100 000,00	28 157	80 000,00	76	PRODUITS FINANCIERS			
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS				77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		338 835	
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 342 763,00	5 123 144	7 291 560,00	78	REPRISES SUR PROVISIONS			
023	VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	1 571 297,00		1 158 440,00		Total des recettes réelles de fonctionnement	12 450 000,00	12 690 627	12 500 000,00
042	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	3 938 397,00	3 993 983	4 500 000,00	042	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	402 457,00	402 455	450 000,00
043	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION				043	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION			
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	5 509 694,00	3 993 983	5 658 440,00		Total des recettes d'ordre de fonctionnement	402 457,00	402 455	450 000,00
	Total hors déficit reporté de N-1	12 852 457,00	9 117 127	12 950 000,00		Total hors excédent reporté de N-1	12 852 457,00	13 093 083	12 950 000,00
002	RESULTAT REPORTE N-1				002	RESULTAT REPORTE N-1		0	
	TOTAL DES DEPENSES	12 852 457,00	9 117 127	12 950 000,00		TOTAL DES RECETTES	12 852 457,00	13 093 083	12 950 000,00

Les dépenses de fonctionnement sont :

- Charges à caractère général (011) pour un montant de 3.6 M€, 50% des dépenses réelles de fonctionnement :
 - BP26 les charges d'entretien pour 1.9 M€.
 - BP26 la convention d'occupation des locaux est passée à 250 K€.
 - BP26 les prestations de facturation par les délégataires d'eau potable 226 K€.
- Charges de personnel (012) pour un montant de 2 M€, 25% des dépenses réelles de fonctionnement :
 - BP26 le montant estimé est de 2 M€ avec des effectifs complets en année pleine (en 2025, une reprise de provision diminue la charge réelle de 1.6 M€)
 - BP26 la prévision intègre les couts de la hausse des taux de cotisations
- Charges financières (66) pour un montant de 1.5 M€, 11% des dépenses totales de fonctionnement :
 - BP26 le montant baisse grâce à l'évolution des taux (dont celui du livret A) limité par la hausse des emprunts
- Charges d'amortissement (042) pour un montant de 4.5 M€, 34 % des dépenses totales de fonctionnement :
 - BP26 le montant estimé est en hausse à la suite des investissements importants et à l'amortissement des études.

Les recettes de fonctionnement sont :

- Produits des services (70) pour un montant de 12.5 M€,
 - BP26 sont prévus 11 M€ pour la redevance, 1.2 M€ pour la PFAC, 200 K€ pour les contrôles et 50 K€ pour les eaux d'exhaure
- Autres produits : BP26 il n'y a plus de FCTVA fonctionnement au compte 75.

Section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET ASSAINISSEMENT									
Chap.	DEPENSES	BUDGETE 2025	provisoire 2025	BUDGET 2026	Chap.	RECETTES	BUDGETE 2025	provisoire 2025	BUDGET 2026
10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVE				10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVE	5 285 022,06	5 754 886	400 000,00
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT					dont excédent de fonct. capitalisé 1068	3 525 022,06	3 525 022	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 721 082,27	4 661 274	5 222 000,00	13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	4 024 154,78	2 066 625	2 000 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 170 600,29	1 423 877	489 000,00	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	22 755 808,93	14 636 055	12 549 560,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 498 725,45	13 589 262	14 997 000,00	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23	IMMOBILISATION EN COURS				27	AUTRE IMMOBILISATION FINANCIERE			
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 176 710,77	619 313	850 000,00	024	CESSIONS DES IMMOBILISATIONS			
	Total des dépenses réelles d'investissement	30 567 118,78	20 293 726	21 558 000,00	45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 927 000,00	2 383 949	1 400 000,00
						Total des recettes réelles d'investissement	33 991 985,77	24 841 515	16 349 560,00
040	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	402 457,00	402 455	450 000,00	021	VIREMENT DU FONCTIONNEMENT	1 571 297,00		1 158 440,00
041	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION	6 000 000,00	494 446	5 000 000,00	040	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	3 938 397,00	3 993 983	4 500 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	6 402 457,00	896 902	5 450 000,00	041	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION	6 000 000,00	494 446	5 000 000,00
	Total hors déficit reporté de N-1	36 969 575,78	21 190 628	27 008 000,00		Total des recettes d'ordre d'investissement	11 509 694,00	4 488 430	10 658 440,00
001	RESULTAT REPORTE N-1	8 532 103,99	8 532 104			Total hors excédent reporté de N-1	45 501 679,77	29 329 944	27 008 000,00
	TOTAL DES DEPENSES	45 501 679,77	29 722 732	27 008 000,00	001	RESULTAT REPORTE N-1		0	
						TOTAL DES RECETTES	45 501 679,77	29 329 944	27 008 000,00

La presque totalité des dépenses d'investissement se retrouve au :

- chapitre 20-21 : les investissements suivent le plan pluriannuel :
 - BP26 les investissements sont de 15.5 M€.
- chapitre 16 : les remboursements d'emprunts continuent d'augmenter :
 - BP26 Un gros emprunt sera soldé en 2026 ce qui dégagera 700 K€ de marge de remboursement en 2027, il en sera de même en 2028 avec de nouveau 700 K€ de marge.
 - BP26 les opérations pour compte de tiers (mise en conformité des branchements) font l'objet d'une avance dans le cadre du nouveau programme de l'AESN.

Les recettes d'investissement sont :

- chapitre 10 : FCTVA du 4^{ème} trimestre 2025 : 400 K€
- chapitre 13 : les subventions d'investissements de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN):
 - BP26 le montant prévu est de 2 M€ correspondant au montant perçu en 2025
- chapitre 16 : les emprunts :
 - BP26 les nouveaux emprunts 12.5 M€ correspondent aux 600 K€ de prêt sans intérêts de l'AESN et 12.4 M€ de prêt bancaire. Une négociation globale est prévue avec la banque des territoires pour obtenir un Aquapret de 5 M€.

Le conseil de territoire est invité à adopter le budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2026, équilibré en dépenses et en recettes à 39 958 000,00 €.

DELIBERATION N°XX – FINANCES – BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2026

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de XXX,

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5219-5 et L.5211-1 et L.2224-1,
- Vu** le décret 2015-1660 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Aulnay-sous-Bois,
- Vu** l'instruction comptable M 49 applicable aux services de distribution d'eau potable et d'assainissement,
- Vu** la délibération n°45 du 16 mai 2022 portant mise en place d'une tarification harmonisée pour la réalisation des nouveaux branchements d'assainissement,
- Vu** la délibération n°46 du 16 mai 2022 portant convention de mandat pour le reversement aux riverains des subventions de l'agence de l'eau à la suite de la mise en conformité des installations privatives,
- Vu** la délibération n°195 du 12 décembre 2022 portant fixation des redevances d'assainissement pour 2026 et approbation du principe d'harmonisation,
- Vu** la délibération n°221 du 15 décembre 2025 qui prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Considérant le projet de budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2026,

Après en avoir délibéré,

- **Adopte** le budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2026, équilibré à la somme de 39 958 000,00 €
 - Section de fonctionnement 12 950 000,00 €
 - Section d'investissement 27 008 000,00 €
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme

Le Président
Bruno BESCHIZA

15.6 – BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE DU BLANC-MESNIL

LE 6 LIGNES :

Ce budget financé par les redevances des usagers permet de financer exclusivement l'investissement par les amortissements et les intérêts. Le fonctionnement est pris en charge par une DSP avec SUEZ qui nous reverse la redevance. Ce budget est globalement très excédentaire (5.4 M€) mais la section de fonctionnement qui était faiblement déficitaire depuis 2 ans (-80 K€) est redevenu excédentaire en 2025. La reprise du compte 1068 en 2026 permettra d'améliorer très significativement le fonctionnement. Un nouveau forage a été réalisé en 2024 et 2025 et sera raccordé au réseau en 2026.

Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET EAU POTABLE LBM											
Chap.	DEPENSES	REALISE 2024	BUDGETE 2025	provisoire 2025	BUDGET 2026	Chap.	RECETTES	REALISE 2024	BUDGETE 2025	provisoire 2025	BUDGET 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		40 000,00		230 000,00	013	ATTENUATION DE CHARGES				
012	CHARGES DE PERSONNEL					70	PRODUITS DES SERVICES	641 691,43	670 000,00	446 449	889 000,00
65	AUTRE CHARGE DE GESTION COURANTE					73	IMPOTS ET TAXES				
014	ATTENUATION DE PRODUITS					74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
	Total des dépenses de gestion courante	0,00	40 000,00	0	230 000,00	75	AUTRE PRODUIT DE GESTION COURANTE				
66	CHARGES FINANCIERES	45 530,86	65 000,00	45 380	11 000,00		Total des recettes de gestion courante	641 691,43	670 000,00	446 449	889 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		53 640,00		50 000,00	76	PRODUITS FINANCIERS				
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS					77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	45 530,86	158 640,00	45 380	291 000,00	78	REPRISES SUR PROVISIONS				
023	VIREMENT A L'INVESTISSEMENT		77 411,07		1 340 280,00		Total des recettes réelles de fonctionnement	641 691,43	670 000,00	446 449	889 000,00
042	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	638 035,96	353 085,00	353 085	600 000,00	042	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 775,00	1 775,00	1 775	1 342 280,00
043	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION					043	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION				
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	638 035,96	430 496,07	353 085	1 940 280,00		Total des recettes d'ordre de fonctionnement	1 775,00	1 775,00	1 775	1 342 280,00
	Total hors déficit reporté de N-1	683 566,82	589 136,07	398 465	2 231 280,00		Total hors excédent reporté de N-1	643 466,43	671 775,00	448 224	2 231 280,00
002	RESULTAT REPORTE N-1	42 538,54	82 638,93	82 639		002	RESULTAT REPORTE N-1				
	TOTAL DES DEPENSES	726 105,36	671 775,00	481 104	2 231 280,00		TOTAL DES RECETTES	643 466,43	671 775,00	448 224	2 231 280,00

Les dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général pour un montant de 230 K€ :
 - BP26 la charge à caractère général (011) est la charge d'audit du contrat et le reversement de la taxe collectée pour l'AESN (200 K€).
- Charges financières (66) fonctionnement :
 - BP26 la charge d'intérêt est sur l'emprunt résiduel.

Les recettes de fonctionnement

- Redevances des usagers et taxe de l'Agence de l'Eau
- Reprise du solde du 1068 au compte 778 chapitre 042

Section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET EAU POTABLE LBM											
Chap.	DEPENSES	REALISE 2024	BUDGETE 2025	provisoire 2025	BUDGET 2026	Chap.	RECETTES	REALISE 2024	BUDGETE 2025	provisoire 2025	BUDGET 2026
10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVE					10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVE				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	131 492,34	700 000,00	592 046	45 000,00		dont excédent de fonct. capitalisé 1068				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 222,56	227 076,80	38 715		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 610,00	5 006 542,50	175 494	553 000,00	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
27	AUTRE IMMOBILISATION FINANCIERE					024	CESSIONS DES IMMOBILISATIONS				
	Total des dépenses réelles d'investissement	185 324,90	5 933 619,30	806 255	598 000,00	27	AUTRE IMMOBILISATION FINANCIERE				
040	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 775,00	1 775,00	1 775	1 342 280,00		Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0	0,00
041	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION					021	VIREMENT DU FONCTIONNEMENT		77 411,07		1 340 280,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 775,00	1 775,00	1 775	1 342 280,00	040	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	638 035,96	353 085,00	353 085	600 000,00
	Total hors déficit reporté de N-1	187 099,90	5 935 394,30	808 030	1 940 280,00	041	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION	0,00	0,00	0	0,00
001	RESULTAT REPORTE N-1						Total des recettes d'ordre d'investissement	638 035,96	430 496,07	353 085	1 940 280,00
	TOTAL DES DEPENSES	187 099,90	5 935 394,30	808 030	1 940 280,00		Total hors excédent reporté de N-1	638 035,96	430 496,07	353 085	1 940 280,00
						001	RESULTAT REPORTE N-1	5 053 962,17	5 504 898,23	5 504 898	
							TOTAL DES RECETTES	5 691 998,13	5 935 394,30	5 857 983	1 940 280,00

Les dépenses d'investissement

- BP26 Les travaux sont le raccordement d'industriels et du Feeder 400.
- BP26 remboursement du capital du dernier emprunt.
- BP26 reprise du solde du 1068 au chapitre 040

Le conseil de territoire est invité à adopter le budget primitif du budget annexe de l'eau potable du Blanc-Mesnil pour l'exercice 2026, équilibré en dépenses et en recettes à 4 171 560,00 €.

DELIBERATION N°XX – FINANCES – BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE DU BLANC-MESNIL EXERCICE 2026

Le conseil de territoire,
Après avoir entendu l'exposé de XXX,

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5219-5 et L5211-1 et L2224-1,
- Vu** le décret 2015-1660 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Aulnay-sous-Bois,
- Vu** l'instruction comptable M 49 applicable aux services de distribution d'eau potable et d'assainissement,
- Vu** la délibération n°221 du 15 décembre 2025 qui prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,
- Vu** la délibération n°223 du 15 décembre 2025 fixant la redevance de consommation et de performance des réseaux

Considérant le projet de budget primitif du budget annexe de distribution de l'eau du Blanc-Mesnil établi pour l'exercice 2026,

Après en avoir délibéré,

- **Adopte** le budget primitif du budget annexe de l'eau potable du Blanc-Mesnil pour l'exercice 2026, équilibré à la somme de 4 171 560,00 €
 - Section de fonctionnement 2 231 280,00 €
 - Section d'investissement 1 940 280,00 €
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme

Le Président
Bruno BESCHIZZA

RESEAU DE CHALEUR

15.7 – BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

LE 6 LIGNES :

Ce budget financé par les redevances des délégataires afin de financer le contrôle de ceux-ci et surtout de financer l'investissement par les amortissements et les intérêts. Ce budget est excédentaire en investissement afin de pouvoir financer de futurs projets ou extensions ne relevant pas des contrats de DSP. Dans le cadre des opérations en cours (Dugny-Le Bourget) de nombreuses entrées (MGP, CR IDF, ADEME) et sorties (vers le délégataire) de subventions transitent par ce budget en fonction des livraisons des équipements. Il est à noter le changement de plan comptable introduit par le Ministère des Finances. Les versements de subvention sont comptabilisés au compte 74 au lieu de 77, idem pour le reversement 65 au lieu de 67. En 2026, des études sont programmées afin de pouvoir améliorer le taux d'énergies renouvelables et de mettre à jour le schéma directeur.

Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET RESEAU DE CHALEUR									
Chap.	DEPENSES	BUDGETE 2025	provisoire 2025	BUDGET 2026	Chap.	RECETTES	BUDGETE 2025	provisoire 2025	BUDGET 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	394 500,00	201 687	458 870,00	013	ATTENUATION DE CHARGES			
012	CHARGES DE PERSONNEL	76 200,00	62 897	70 000,00	70	PRODUITS DES SERVICES			
65	AUTRE CHARGE DE GESTION COURANTE	27 500,00	12 381	2 596 946,00	73	IMPOTS ET TAXES			
014	ATTENUATION DE PRODUITS				74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		740 224	1 840 224,00
	Total des dépenses de gestion courante	498 200,00	276 966	3 125 816,00	75	AUTRE PRODUIT DE GESTION COURANTE	1 110 775,00	1 113 390	1 947 592,00
66	CHARGES FINANCIERES	80 000,00	64 554	62 000,00		Total des recettes de gestion courante	1 110 775,00	1 853 614	3 787 816,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	296 922,00	250 000		76	PRODUITS FINANCIERS			
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS				77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	875 122,00	591 519	3 187 816,00	78	REPRISES SUR PROVISIONS			
023	VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	2 067 811,21				Total des recettes réelles de fonctionnement	1 110 775,00	1 853 614	3 787 816,00
042	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	753 891,00	653 891	760 000,00	042	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	152 822,00	102 822	160 000,00
043	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION				043	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION			
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 821 702,21	653 891	760 000,00		Total des recettes d'ordre de fonctionnement	152 822,00	102 822	160 000,00
	Total hors déficit reporté de N-1	3 696 824,21	1 245 410	3 947 816,00		Total hors excédent reporté de N-1	1 263 597,00	1 956 436	3 947 816,00
002	RESULTAT REPORTE N-1				002	RESULTAT REPORTE N-1	2 433 227,21	2 433 227	
	TOTAL DES DEPENSES	3 696 824,21	1 245 410	3 947 816,00		TOTAL DES RECETTES	3 696 824,21	4 389 663	3 947 816,00

La répartition des dépenses de fonctionnement se décompose de la façon suivante :

- BP26 Les charges générales (011) avec le contrôle des DSP (166 K€), les locations des terrains pour les chaufferies (particulièrement l'augmentation liée à Dugny 120 K€). Les études sur l'évolution des autres réseaux (Tremblay-en-France) sont budgétées.

- BP26 le budget (012) prend en charge le pourcentage d'ETP affecté
- BP26 il est prévu le reversement (65) à EVDB de la subvention métropolitaine perçue en 2026 et la comptabilisation du solde de la subvention SOLIDEO
- BP26 Charges d'intérêt (66) Les charges d'intérêts concernent principalement l'emprunt souscrit en 2020 pour le réseau de Tremblay-en-France. Les 3 autres emprunts du Blanc-Mesnil sont en cours d'extinction (1, 2 et 3 ans).

Les recettes de fonctionnement sont les redevances (75) versées par les délégataires (occupation du sol, contrôle, mise à disposition, ..). En moyenne, il y a 200 K€ pour Le Blanc-Mesnil, 330 K€ pour Sevran, 430 K€ pour Tremblay-en-France et 130 K€ pour le réseau de Dugny.

Section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET RESEAU DE CHALEUR									
Chap.	DEPENSES	BUDGETE 2025	provisoire 2025	BUDGET 2026	Chap.	RECETTES	BUDGETE 2025	provisoire 2025	BUDGET 2026
10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVE				10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVE			
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	760 511,00	400 510	618 382,00	13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	360 000,00	362 848	418 382,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	265 000,00	254 108	265 000,00	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	508 031,98		135 000,00	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 025 600,00			024	CESSIONS DES IMMOBILISATIONS			
27	AUTRE IMMOBILISATION FINANCIERE	1 547 000,00			27	AUTRE IMMOBILISATION FINANCIERE			
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 106 142,98	654 618	1 018 382,00		Total des recettes réelles d'investissement	360 000,00	362 848	418 382,00
040	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	152 822,00	102 822	160 000,00	021	VIREMENT DU FONCTIONNEMENT	2 067 811,21		0,00
041	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION				040	OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS	753 891,00	653 891	760 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	152 822,00	102 822	160 000,00	041	OPE. D'ORDRE DANS LA SECTION	0,00	0	0,00
	Total hors déficit reporté de N-1	5 258 964,98	757 439	1 178 382,00		Total des recettes d'ordre d'investissement	2 821 702,21	653 891	760 000,00
001	RESULTAT REPORTE N-1					Total hors excédent reporté de N-1	3 181 702,21	1 016 739	1 178 382,00
	TOTAL DES DEPENSES	5 258 964,98	757 439	1 178 382,00	001	RESULTAT REPORTE N-1	2 077 262,77	2 077 263	
						TOTAL DES RECETTES	5 258 964,98	3 094 002	1 178 382,00

Les dépenses d'investissement se décompose de la façon suivante :

- Il reste principalement l'emprunt de 1 M€ de Tremblay-en-France.
- La perception et le reversement des subventions liées au réseau de Dugny et Le Bourget
- Les immobilisations incorporelles correspondent aux excédents supplémentaires permettant de faire diverses études pour de futurs investissements.

Le conseil de territoire est invité à adopter le budget primitif du budget annexe réseaux de chaleur et de froid pour l'exercice 2026, équilibré en dépenses et recettes pour 5 126 198,00 €.

DELIBERATION N°XX – FINANCES – BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID EXERCICE 2026

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de XXX,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5219-5 et L.5211-1 et L.2224-1,

Vu le décret 2015-1660 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Aulnay-sous-Bois,

Vu l'instruction comptable M 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux,

Vu la délibération n°221 du 15 décembre 2025 qui prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Considérant le projet de budget primitif du budget annexe réseaux de chaleur et de froid pour l'exercice 2026,

Après en avoir délibéré,

- **Adopte** le budget primitif du budget annexe réseaux de chaleur et de froid pour l'exercice 2026, équilibré à la somme de **5 126 198,00 €**
 - Section de fonctionnement 3 947 816,00 €
 - Section d'investissement 1 178 382,00 €
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme

Le Président
Bruno BESCHIZZA